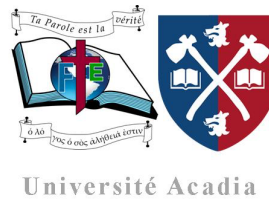


FACULTÉ de
THÉOLOGIE
ÉVANGÉLIQUE



EB 6013 – Les quatre évangiles

Professeur

Dominique Angers

Courriel

dominiqueangers@fteacadia.com

Adresse

Faculté de Théologie
Évangélique (FTÉ)
10710, avenue Hamelin
Montréal, QC, H2B 2G1

Téléphone

(514) 526-2003

Site Web

www.fteacadia.com

Description

Ce cours propose une présentation générale des quatre évangiles et des questions associées à leur étude au niveau universitaire. Il propose en outre un parcours du texte des quatre évangiles, à des rythmes variés. Les rencontres sont généralement divisées en deux, en fonction de ces deux volets.

Tout au long du cours, l'enseignant s'attache à fournir aux étudiants : a) des clés de lecture pour mieux apprécier chacun des évangiles ; b) des exemples concrets de la méthode d'interprétation privilégiée ; c) un cadre qui se veut abordable et pédagogique pour une première approche des différentes questions traitées ; d) de nombreuses pistes pour pousser l'étude plus loin, au-delà de ce cours (notamment sur le plan bibliographique).

Questions abordées

Les trente questions suivantes seront traitées en classe (mais pas dans cet ordre) :

Stratégies de lecture

1. Dans la littérature de l'époque, quel est le genre littéraire le plus proche des évangiles canoniques ?
2. Bien lire les évangiles, qu'est-ce que cela signifie au juste (c'est la question de l'herméneutique au sens plus théorique du terme) ?
3. Concrètement, comment s'y prendre pour bien lire les évangiles (c'est la question de la méthode de travail pour faire l'exégèse des textes) ?
4. Comment interpréter les paraboles ?

La rédaction et la diffusion des évangiles

5. Quels sont l'auteur, la date de rédaction, l'origine et la visée de chaque évangile ?
6. En quoi a consisté le processus de composition des évangiles ?
7. À qui étaient destinés les évangiles (à des chrétiens ou à des non-chrétiens; à des juifs ou à des non-juifs; à un groupe d'Églises précis ou à un public plus large) ?

Les quatre évangiles

8. Quatre évangiles: richesse ou problème insoluble ?
9. Qu'est-ce qui caractérise chaque évangile (Matthieu, Marc, Luc et Jean), en particulier sur les plans littéraire et théologique ?
10. Quel rapport existe entre « l'Évangile » (la Bonne Nouvelle) et les « quatre évangiles » ?
11. Dans le processus de composition, quels sont les rapports de dépendance entre les évangiles synoptiques (Matthieu, Marc et Luc) ?
12. Quel rapport l'évangile de Jean entretient-il avec les synoptiques ?
13. Quel est l'objectif d'une mise en relation et d'une comparaison de textes évangéliques parallèles, et quelle est l'histoire d'un tel exercice ?
14. Comment les quatre évangiles se sont-ils retrouvés dans le canon, et que penser des évangiles apocryphes (comme l'évangile selon Thomas ou l'évangile de Judas) ?

Les évangiles dans l'ensemble de la Bible

15. Quel rôle joue l'Ancien Testament dans les évangiles ?
16. Qu'apportent les évangiles à la théologie du Nouveau Testament ?
17. Quelle est la fonction des évangiles dans le canon de l'Écriture ?

Le contexte historique

18. Où se situent les récits évangéliques dans la grande histoire d'Israël (notamment par rapport aux bouleversements de la période intertestamentaire) ?
19. En quoi le judaïsme de l'époque éclaire-t-il les évangiles, et quelles attentes messianiques nourrissait-il ?
20. Quels textes extrabibliques nous aident à mieux comprendre les évangiles ?

21. Que devons-nous savoir au sujet de l'Empire romain (de son organisation politique, sociale, économique et religieuse) et de la situation des juifs dans cet empire quand nous lisons les évangiles ?

Le rapport à l'histoire

22. Les évangiles sont-ils fiables sur le plan historique (plus généralement, quel est le rapport entre les récits théologiques qu'ils nous offrent et l'histoire) ?
23. Les évangiles nous présentent-ils le « Jésus historique » ?
24. Quel portrait du Jésus historique émerge des quatre évangiles (chronologie, naissance, début et aspects principaux du ministère public, message, accueil, mort, résurrection) ?

La réception des évangiles d'hier à aujourd'hui

25. Quelles sont les grandes périodes de l'histoire de la recherche sur les évangiles, et en quoi consiste la contribution des figures majeures pour chaque période ?
26. Quelles méthodes exégétiques ont été appliquées par les spécialistes bibliques à l'étude des évangiles ?
27. Qu'apportent les évangiles aux chrétiens et à l'Église d'aujourd'hui ?
28. Comment s'approprier le message des évangiles (comment tirer des applications pratiques légitimes des textes évangéliques) ?
29. Comment prêcher ou enseigner les évangiles ?
30. En quoi les évangiles présentent-ils un intérêt pour les non-chrétiens ?

N.B. En raison de la situation sanitaire liée au coronavirus, ce cours sera donné par Zoom. Les étudiants peuvent y participer en direct (et ainsi poser des questions ou intervenir en classe) ou en différé (les séances Zoom seront enregistrées). [Des ajustements seront annoncés si le cours est aussi proposé en présentiel.]

Évaluation

Exigences	1 ^{er} cycle /100	2 ^e cycle /100
1. Présence	-	-
2. Lecture quatre évangiles et compte-rendu sur Marc	5	5
3. Autres lectures	10	10
4. Dissertation sur Jean	45	35
5. Examen final	40	35
6. Lecture Paya et devoir sur Matthieu	-	15

1. Présence

La présence en classe (virtuelle) est obligatoire, en direct ou en différé. **Après trois absences (motivées ou non), il n'est plus possible de valider ce cours.**

Un étudiant qui rate la première séance, au cours de laquelle le fonctionnement du cours est présenté en détail, doit obligatoirement visionner la vidéo de cette séance.

2. Lecture des quatre évangiles et compte-rendu de la lecture de Marc

Au cours de cette session, les étudiants liront les quatre évangiles (dans une version de leur choix), dans une attitude de prière et d'écoute, en suivant le calendrier proposé (voir plus bas). Cette lecture ne sera pas faite avec précipitation.

Pour l'Évangile selon Marc seulement, ils feront la lecture à voix haute. Ils devront en outre rédiger un bref compte-rendu de dix phrases (à rendre le 28 septembre) décrivant leur expérience de lecture (ce que la lecture à voix haute leur a apporté, ce qu'ils ont observé, ce qui les a touchés plus personnellement, et ainsi de suite).

La lecture des quatre évangiles sera validée par une attestation de lecture, à rendre au plus tard le 20 décembre.

3. Autres lectures

En suivant le calendrier intégré dans ce syllabus, les étudiants liront certains chapitres de *l'Introduction au Nouveau Testament* de Donald Carson et Douglas Moo (Excelsis, 2007), certains chapitres de *l'Histoire du Nouveau Testament et de son siècle* de Ben Witherington (Excelsis, 2003) et un chapitre dans *La rédaction et la diffusion des Évangiles* (s. dir. Richard Bauckham, Excelsis, 2014).

Ces lectures seront validées de deux manières : a) par une attestation de lecture, à rendre au plus tard le 20 décembre ; b) par des questions portant sur ces chapitres lors de l'examen final.

Il est conseillé de suivre le calendrier de lecture fourni dans ce syllabus (seules les pages indiquées dans ce calendrier doivent être lues, idéalement avant les séances). De plus, les lectures doivent être faites à un rythme raisonnable, qui permet la compréhension de ce qui est lu. Ne sont pas prises en compte les lectures « en diagonale » ou « en survol » (skimming).

N.B. Ces lectures peuvent également être faites dans l'édition originale de ces ouvrages (en anglais).

4. Dissertation sur Jean (à rendre le 23 novembre)

Il s'agit d'une dissertation de 12 à 15 pages sur un texte de l'Évangile selon Jean : soit l'épisode de la femme samaritaine (Jean 4.1-42), soit celui de la guérison de l'aveugle (Jean 9.1-41).

Vous devez traiter des aspects suivants :

- le contexte littéraire du texte : comment il se situe par rapport à ce qui précède et à ce qui suit, et à l'ensemble de la trame de Jean ;
- l'intrigue ou le développement du texte : les étapes ou les « mouvements » du texte (comment Jean s'y prend, sur le plan littéraire, pour raconter l'histoire) ;
- la théologie du texte : quels sont les grands enseignements théologiques que nous pouvons en tirer ;
- le rapport avec des idées ou thèmes présents dans l'ensemble de l'évangile selon Jean : comment le récit illustre des notions johanniques.

N.B. Vous êtes fortement encouragés à travailler à partir du texte grec si vous avez suivi la première année de grec.

Vous devez utiliser les ressources suivantes :

- votre propre étude du texte
- les notes que vous prendrez lors des exposés en classe sur l'Évangile selon Jean
- le chapitre 6 de l'introduction de Carson et Moo
- le commentaire de Donald Carson sur Jean (Excelsis / Publications chrétiennes)
- un autre commentaire académique de votre choix (en français ou en anglais)
- pour les étudiants de maîtrise seulement : le commentaire de Jean Zumstein sur Jean 1 à 12 (Labor et Fides).

Les consignes de la FTE seront rigoureusement suivies, concernant :

- l'interlignage, la taille de police à utiliser (le travail doit être réalisé à l'aide d'un logiciel informatique)
- les notes de bas de page
- la qualité du français
- le format dissertation : introduction, développement, conclusion
- le plagiat et les retards (tolérance zéro)

5. Examen final (14 décembre)

Cet examen portera à la fois sur les exposés de l'enseignant et sur les lectures obligatoires. Plus de précisions seront données. Il est fortement conseillé de prendre des notes en classe.

6. Maîtrise seulement : lecture Paya et devoir sur Matthieu (à rendre le 26 octobre)

Il s'agit d'un court travail de 5 à 7 pages (à interligne double, comme pour les dissertations) qui propose : a) un résumé du livre de Christophe Paya, Pour une Église en mouvement (Excelsis, 2010) ; b) une évaluation critique de ce livre. Environ la moitié de la longueur du travail sera consacrée à chacun de ces deux aspects. **Indiquez le nombre de pages lues dans votre travail.**

Dans votre évaluation critique, assurez-vous d'aborder les rapports qui existent entre le discours de Jésus en Matthieu 10 (plus précisément Mt 9.35 à 11.1) et : a) l'ensemble de l'évangile selon Matthieu ; b) l'ordre de mission de Jésus en Mt 28.16-20. Prononcez-vous également brièvement sur la question suivante : quels aspects du discours de Mt 10 concernent uniquement les premiers disciples (ceux qui sont mentionnés dans l'Évangile), et quels aspects visent aussi les lecteurs chrétiens de Matthieu (et par extension les chrétiens d'aujourd'hui).

Bien entendu, vous n'êtes pas obligé d'être d'accord en tout point avec Christophe Paya ! Mais il vous faut argumenter votre position.

Calendrier (sujet à changement)

Date	Sujets traités en classe	Travaux à rendre et lectures
(1) 7 septembre	L'intérêt que présentent les quatre évangiles (Notes 1) + Parcours des 4 évangiles	
(2) 14 septembre	Le contexte historique des quatre évangiles (Notes 2) + Parcours des 4 évangiles	Avoir lu : Marc 1 à 8 ; Carson & Moo p. 144-168 (sur Marc)
(3) 21 septembre	Le contexte historique des quatre évangiles, suite (Notes 2) + Parcours des 4 évangiles	Avoir lu : Marc 9 à 16 ; Witherington p. 33-52
(4) 28 septembre	Questions d'interprétation, de pédagogie et d'application (Notes 3) + Parcours des 4 évangiles	À rendre sur la Google Classroom : -Compte-rendu de la lecture de Marc Avoir lu : Matthieu 1 à 13 ; Witherington p. 53-84
(5) 5 octobre	Les évangiles dans l'ensemble de la Bible (Notes 4) + Parcours des 4 évangiles	Avoir lu : Matthieu 14 à 28 ; Witherington p. 85-96 ; Carson & Moo p. 110-140 (sur Matthieu)
(6) 12 octobre	Le genre littéraire et le public cible des évangiles (Notes 5) + Parcours des 4 évangiles	Avoir lu : Jean 1 à 12 ; Bauckham p. 7-64 ; Carson & Moo p. 89-94
19 octobre	Pas de cours (semaine de lecture)	
(7) 26 octobre	L'unité et la diversité des évangiles (Notes 6) + Parcours des 4 évangiles	À rendre sur la Google Classroom : -Travail sur Matthieu (maîtrise seulement) Avoir lu : Jean 13 à 21 ; Carson & Moo p. 199-252 (sur Jean) ; Carson & Moo p. 54-88 (Les évangiles synoptiques)
(8) 2 novembre	Les évangiles et l'histoire (Notes 7) + Parcours des 4 évangiles	Avoir lu : Luc 1 à 4.13

(9) 9 novembre	Les évangiles et l'histoire, suite (Notes 7) + Parcours des 4 évangiles	Avoir lu : Luc 4.14 à 9.50 ; Carson & Moo p. 94-103 (Jésus et les évangiles synoptiques) ; Witherington p. 96-138
(10) 16 novembre	Les différentes approches de l'étude des évangiles (Notes 8) + Parcours des 4 évangiles	Avoir lu : Witherington p. 139-168
(11) 23 novembre	Les évangiles et l'Évangile (Notes 9) + Parcours des 4 évangiles	À rendre sur la Google Classroom : -Dissertation sur Jean Avoir lu Luc 9.51 à 19.44
(12) 30 novembre	Évangiles apocryphes et évangiles canoniques (Notes 10) + Parcours des 4 évangiles	Avoir lu : Luc 19.45 à 24.53 ; Witherington p. 169-180 ; Carson & Moo p. 172-195 (sur Luc)
(13) 14 décembre	Examen final	
20 décembre		À rendre sur la Google Classroom : -Attestation de lecture (quatre évangiles ; Carson/Moo ; Witherington ; Bauckham)

Documents et bibliographies

Des documents seront remis aux étudiants sur la Google Classroom en lien avec certaines séances. Ils proposeront un plan détaillé des exposés de l'enseignant.

Bibliographie générale

Cette première bibliographie se limite à quelques ouvrages introductifs. Elle sera complétée par les bibliographies fournies ultérieurement sur des sujets précis.

Livres obligatoires pour ce cours

Bauckham, Richard (s. dir.), *La rédaction et la diffusion des Évangiles. Contexte, méthode et lecteurs, Charols*, Excelsis (collection Interprétation), 2014.

Carson, Donald A. – Moo, Douglas J., *Introduction au Nouveau Testament*, Charols, Excelsis, 2007.

Paya, Christophe, *Pour une Église en mouvement. Lecture du discours d'envoi en mission de Matthieu 9.35-11.1*, Charols, Excelsis (collection Théologie biblique), 2010. [Maîtrise seulement]

Witherington, Ben, *Histoire du Nouveau Testament et de son siècle*, Charols, Excelsis, 2003.

Autres ouvrages généraux importants

Alexander, T.D., *Discovering Jesus. Why Four Gospels to Portray One Person?* Wheaton, Crossway, 2010.

- Bassin, François – Horton, Franck – Kuen, Alfred, *Introduction au Nouveau Testament. Évangile et Actes*, St-Légier, Emmaüs, 2009.
- Brown, Raymond, *Que sait-on du Nouveau Testament ?*, Montrouge, Bayard, 2000.
- Focant, Camille – Marguerat, Daniel (s. dir.), *Le Nouveau Testament commenté*, Montrouge/Genève, Bayard/Labor et Fides, 2012.
- Grand Dictionnaire de la Bible (Le)*, Charols, Excelsis, 2004.
- Green, Joel B. – McKnight, Scot (éd.), *Dictionary of Jesus and the Gospels*, Downers Grove/Leicester, IVP, 1992.**
- Guthrie, Donald, *New Testament Introduction*, Leicester/Downers Grove, Apollos/IVP, 1990.
- Köstenberger, Andreas – Kellum, L. Scott – Quarles, Charles L., *The Cradle, the Cross, and the Crown. An Introduction to the New Testament*, Nashville, B&H, 2009.
- Kruger, Michael J. (éd.), *A Biblical-Theological Introduction to the New Testament. The Gospel Realized*, Wheaton, Crossway, 2016.
- Marguerat, Daniel (éd.), *Introduction au Nouveau Testament. Son histoire, son écriture, sa théologie*, Genève, Labor et Fides, 2004.
- Pennington, Jonathan T., *Reading the Gospels Wisely. A Narrative and Theological Introduction*, Grand Rapids, Eerdmans, 2012.**
- Strauss, Mark L., *Four Portraits, One Jesus. A Survey of Jesus and the Gospels*, Grand Rapids, Zondervan, 2007.**
- Wenham, David – Walton, Steve, *Exploring the New Testament. A Guide to the Gospels & Acts*, Second Edition, Downers Grove, IVP, 2011.**

Réglementation sur l'évaluation

L'enseignant est responsable de l'évaluation. Au début de chaque cours, l'enseignant détermine la forme de l'évaluation, ainsi que ses modalités et en informe les étudiants.

Les travaux écrits doivent être remis à la date prévue par le professeur. Les examens et les tests doivent être écrits également aux dates fixées.

Si un travail n'est pas remis, ou si un examen n'est pas écrit à la date fixée par le professeur, la note zéro est attribuée, à moins que l'étudiant, dans les huit jours qui suivent la date fixée pour la remise du travail, ne justifie, par écrit, son retard auprès du professeur. La demande de l'étudiant faite au professeur devra indiquer le motif pour lequel il ne s'est pas présenté à l'examen ou n'a pas remis son travail.

Dans le cas d'un retard pour un travail non remis, si le professeur estime que la justification est valable, il accordera un nouveau délai qui ne pourra pas dépasser 3 semaines (ce délai ne pourra pas dépasser la fin de la session courante). De plus, si la demande est acceptée, le professeur pourra accompagner le nouveau délai qu'il choisira d'une pénalité sur la note du devoir. Si la demande est refusée, la note zéro est attribuée à cette partie de l'évaluation du cours.

Dans le cas d'une absence à un examen en milieu de session, si le professeur estime que la justification est valable et qu'une reprise de l'examen est faisable (disponibilité du professeur), l'étudiant pourra repasser à titre exceptionnel son examen. Cet examen de reprise sera fait sous la surveillance du professeur ou d'une personne désignée par le professeur. Un examen de reprise (pour un examen initialement organisé à l'intérieur de la session) ne pourra être fait au-delà de la fin de la session courante.

Dans le cas d'une absence à un examen de fin de session, si le professeur estime que la justification est valable, l'étudiant pourra repasser à titre exceptionnel son examen, et cela uniquement durant la semaine suivant la date originelle de son examen. Ce nouvel examen ne pourra être fait que de deux manières :

- Soit « sur place », si le professeur, ou une personne qu'il désignera, est disponible.
- Soit « à distance » en suivant exactement la réglementation des examens à distance.

Un pourcentage significatif de la note finale d'un travail de rédaction, déterminé par le professeur, sera attribué en fonction de la présentation formelle : format, orthographe, syntaxe, table des matières, notes bibliographiques, bibliographie, etc. Dans le cas où l'étudiant n'aura pas respecté les normes académiques, son travail pourra être jugé inacceptable et lui être rendu pour correction.

Réglementation concernant le plagiat

Le présent règlement a pour but de donner une description du plagiat ainsi que les sanctions encourues par les personnes qui commettront une telle infraction.

Définition de l'infraction

Dans le monde académique, le plagiat est le pire crime que l'on puisse commettre. Il est donc important de connaître quelques principes de la rédaction universitaire afin d'éviter le plagiat.

Toute citation, toute idée importante tirée de vos sources doit être attribuée à son auteur. Les notes en bas de page ou les références entre parenthèses dans le texte servent à cette fin (voir le chap. 14 de Jean-Paul Simard, Guide du savoir écrire).

Habituellement, on limite à trois ou quatre le nombre de citations de trois lignes ou plus (tirées des sources secondaires) dans une dissertation de 2000 mots.

Il faut que la dissertation soit, autant que possible, rédigée dans les propres mots de l'étudiant. Si vous voulez faire allusion à l'œuvre d'un auteur, il faut le signaler comme suit : « M. Blanc affirme », « Mme Rose dit », « il y a cinq possibilités », etc. Les citations et les idées des autres servent uniquement à stimuler ou à guider notre propre pensée ; elles ne la remplacent pas. Il faut être toujours critique et veiller à ce que le sens de la citation s'intègre dans votre argument ou votre discussion. Consultez votre professeur si vous êtes incertain.

Le plagiat ou la fraude pour l'ensemble des activités étant soumise à une notation dans le cadre d'un cours offert à la FTE (rapport, dissertation, examen etc...) est défini de la façon suivante :

« **1.1** Constitue une infraction le fait pour un étudiant de commettre une fraude ou, intentionnellement, par insouciance ou par négligence, tout plagiat ou copiage ainsi que :

tout tentative de commettre ces actes;

toute participation à ces actes;

toute incitation à commettre ces actes;

tout complot avec d'autres personnes en vue de commettre ces actes, même s'ils ne sont pas commis ou s'ils ne sont pas une seule des personnes ayant participé au complot.

1.2 Constitue notamment un plagiat, un copiage ou une fraude :

a) la substitution de personne lors d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

b) l'exécution par une autre personne d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

c) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte d'autrui, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement ou tout autre création, sur tout support, publié ou non en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

d) l'utilisation d'une traduction totale ou partielle d'un texte d'autrui, sur tout support, publié ou non en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

e) l'obtention, par vol, manœuvre ou corruption ou par tout autre moyen illicite, de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document non autorisé;

f) la sollicitation, l'offre ou l'échange d'information pendant un examen;

g) la modification des résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie;

h) la possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document sur tout support, matériel ou équipement non autorisé, y compris la copie d'examen d'un autre étudiant;

i) le recours à toute aide non autorisée, qu'elle soit individuelle ou collective, à l'occasion d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement;

j) la falsification ou la fabrication de données ou d'un document, notamment d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement;

k) la présentation à des fins d'évaluation, d'activités visées dont le contenu a été obtenu, en totalité ou en partie, par achat ou échange de travaux académiques;

l) la présentation, à des fins d'évaluations différentes, sans autorisation, d'un même travail ou d'activités visées intégralement ou partiellement, dans différents cours, dans différents programmes de l'Université, ou à l'Université et dans un autre établissement d'enseignement. »¹

2. Sanction

2.1 Première infraction

Dans le cas d'une première infraction au présent règlement, l'étudiant recevra l'une de ces sanctions suivantes selon la gravité de l'infraction :

- a) la réprimande;
- b) la reprise du travail pour lequel une infraction a été commise;
- c) l'attribution de la note « zéro » au travail pour lequel une infraction a été commise.

2.2 Récidive

En cas de récidive, les sanctions seront alors les suivantes :

dans le cas d'une première récidive, il sera attribué la note de « zéro » pour le cours durant lequel la récidive a été commise;

dans le cas d'une seconde récidive, l'étudiant sera **exclu** de la Faculté de manière temporaire (au minimum de trois années) ou permanente. Lors d'une exclusion temporaire, une mention apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant uniquement pour la période de l'exclusion. Lors d'une exclusion permanente, une mention à cet effet sera inscrite de manière permanente sur le relevé de notes.

3. Procédure

Lorsque l'infraction aura été constatée, le professeur ou le surveillant qui aura été témoin de l'infraction ou qui en aura fait le constat suivra la procédure suivante.

3.1 Il devra en informer le doyen en lui envoyant un courriel (ainsi qu'une copie au directeur). Ce courriel devra contenir les choses suivantes :

- a) le cadre dans lequel l'infraction a été commise (nom du cours, examen, rapport, travail oral etc...);
- b) une version numérique du document sur lequel l'infraction a été commise (il sera important de signaler la partie du document où se trouve l'infraction, ainsi que l'ensemble des informations concernant le document original alors plagié);

3.2 Dans le cas d'une première infraction, le professeur appliquera directement la sanction qu'il jugera la plus appropriée (réprimande, reprise du travail ou zéro au devoir) tout en mettant au courant le doyen et le directeur.

¹ Recueil Officiel, Règlements disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle, N° 30.3, pages 1 à 8, Université de Montréal (2014) :

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/ens30_3-reglement-disciplinaire-plagiat-fraude-etudiants-premier-cycle.pdf (consulté le 16/10/2019).

3.3 Dans le cas d'une récidive, Le professeur suspendra la notation de l'élève pour le cours dans lequel il a commis une infraction. Il en avertira le doyen et le directeur. Le doyen et le directeur enverront dans un délai de 15 jours ouvrables une convocation à l'étudiant ayant commis l'infraction pour qu'il puisse s'expliquer devant un comité disciplinaire **ad hoc** qui sera composé du doyen, du directeur. Dès l'envoi de la convocation, l'étudiant pourra continuer son cours, mais son évaluation sera mise en suspens jusqu'à la décision finale du comité **ad hoc**.

3.4 Le comité **ad hoc** offrira une occasion à l'étudiant fautif de pouvoir s'exprimer librement concernant son acte.

3.5 Suite à l'audition de l'étudiant fautif, le comité **ad hoc** enverra dans les 15 jours ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera communiquée sa décision finale. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

3.6 Si l'étudiant ne donne aucune suite à la convocation qui lui a été donnée, le comité **ad hoc** enverra dans les 15 jours ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera donnée sa décision finale. L'étudiant ne pourra pas abandonner son cours avant qu'une décision n'ait été rendue par le comité **ad hoc**. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

3.7 Dans les trente jours qui suivent l'expédition de la décision finale du comité **ad hoc**, l'étudiant aura la possibilité de demander une révision de la décision qui a été prise. Il devra envoyer cette demande par courrier recommandé. Une nouvelle audition pourra être organisée par un nouveau comité disciplinaire **ad hoc**. Suite à cette audition, le nouveau comité disciplinaire **ad hoc** donnera sa décision par courrier (électronique ou matériel) dans les 15 jours suivant la réception de la demande de révision. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

3.8 Toute décision prise à propos d'un plagiat peut être rétroactive.